

RENSEIGNEMENTS

PÔLE EDUCATION

Tél. : 01.39.33.91.11

Email : enfance@mairie-le-thillay.fr

HORAIRES

Lundi : 9h30 - 11h30

Mardi : Permanence téléphonique

Mercredi : 9h30 - 11h30 | 13h30 - 17h00

Jeudi : 14h00 - 18h30

Vendredi : 9h30 - 11h30 | 13h30 - 17h00



CAISSE DES écoles



C'EST QUOI ?

 Un établissement public communal au service des enfants et des familles.

A QUOI ÇA SERT ?

-  Fournir du matériel scolaire
-  Récompenser les élèves
-  Soutenir des actions artistiques
-  Financer des projets pédagogiques



SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX !

www.mairie-le-thillay.fr     

SOUTENEZ LES ÉCOLIERS !



La caisse des écoles est un établissement public communal, qui a un conseil d'administration composé de conseillers municipaux élus, de parents d'élèves élus, de l'inspecteur de l'éducation nationale et d'un représentant du Préfet. Ce conseil d'administration est présidé par le Maire. Les directeurs des groupes scolaires sont également conviés.

SES ACTIONS :

- Fourniture du matériel pédagogique nécessaire à l'enseignement,
- Financement de sorties et projets pédagogiques,
- Soutien au Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) et aux cours d'alphabétisation avec l'achat de fournitures,
- Actions symbolisant le passage en CP et en 6^{ème},
- Spectacles, jeux et jouets à tous les élèves au moment des fêtes de fin d'années et des sachets de chocolat à Pâques et à Noël.

FINANCER LES PROJETS SCOLAIRES !

Votre soutien financier est important pour le bon fonctionnement de la caisse des écoles et la réalisation des divers projets pour les élèves des trois groupes scolaires. Le donateur bénéficie d'une réduction d'impôts égale à 66%* du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable du foyer.

LE DON : montant libre.

LA COTISATION : 10€ (un parent d'élève thillaysien, élu sur un groupe scolaire pourra faire acte de candidature pour être membre sociétaire de la caisse des écoles, s'il a versé la cotisation annuelle).

RENSEIGNEMENTS PÔLE EDUCATION

Tél. : 01.39.33.91.11

Email : enfance@mairie-le-thillay.fr



BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) _____

☐ Cotise à la caisse des écoles pour un montant de 10€,

☐ Verse une donation pour un montant de _____ €

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Date _____

Signature _____

ENVIE D'AGIR POUR VOTRE ENFANT ?

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Par chèque à l'ordre du Trésor Public

Ou en espèces



COMMENT TRANSMETTRE VOTRE PARTICIPATION ?

Merci de déposer votre cotisation/don accompagné du bulletin d'adhésion, sous enveloppe :

à l'école de votre enfant

dans la boîte aux lettres de la Mairie
(21 rue de Paris - 95500 Le Thillay)

ou au pôle Éducation en Mairie.

